

Diachronie des pronoms indéfinis à base nominale du moyen français classique : les rémanences d'un emploi nominal à travers un emploi pronominal

Autor(en): **Sarre, Nguissaly**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **67 (2003)**

Heft 265-266a

PDF erstellt am: **20.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-400062>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIACHRONIE DES PRONOMS INDÉFINIS À BASE NOMINALE DU MOYEN FRANÇAIS AU FRANÇAIS CLASSIQUE:

LES RÉMANENCES D'UN EMPLOI NOMINAL À TRAVERS UN EMPLOI PRONOMINAL

Il est reconnu que la classe des indéfinis constitue un paradigme composite qu'Arrivé, Gadet et Galmiche⁽¹⁾ assimilent à un «fourre-tout assez hétéroclite». Il faudrait aussi faire remarquer que les limites de ce paradigme, notamment ceux des indéfinis à base nominale, sont instables.

En effet, le paradigme des pronoms indéfinis à base nominale du moyen français ne coïncide pas exactement avec celui du français classique et du français moderne; certains marqueurs ont eu un emploi pronominal qu'ils ont perdu en français classique, c'est le cas de **âme**, **homme** et **chose**, alors que d'anciens substantifs comme **rien** et **quelque chose** ont vu disparaître leur emploi nominal, **personne** gardant l'un et l'autre emploi.

Nous nous intéressons au moment et aux modalités de leur passage de l'emploi nominal à l'emploi pronominal, nous considérons donc l'emploi pronominal de ces marqueurs du moyen français au français classique afin de voir s'ils n'ont pas gardé des traces de leur emploi nominal. L'emploi pronominal de ces substantifs datant du moyen français, nous avons essayé d'étudier la diachronie et les modalités de la catégorisation comme pronoms de ces substantifs dont la plupart sont du genre féminin.

Ame

Il vient du substantif féminin latin **anima**.

Si veez quel mal est de excommenier une **ame**, et comment pour riens je ne le feroye sans grande cause. Et dy aussy que la messe du bon vault en deux manieres, et celle du mauvais en une seulement, et puet nuyre en autre maniere pour son pechié. (Gers., *Def.*, 1400, 238)

(1) M. Arrivé, F. Gadet, M. Galmiche, 1986 *La Grammaire d'aujourd'hui*, article «Indéfini», Paris, Flammarion.

Précédé de l'article indéfini **une, ame** fait référence à une âme chrétienne, il a donc le sens de «chrétien».

Précédé de déterminants, qui sont les indéfinis **nul, aucun, tout, ame** a le sens indéfini de «individu, être humain»

J'ameroye miex a mourir,
Que ce que je vous encusasse
Ne qu'a **nul ame** j'en parlasse (*Mir. femme roy Port.*, éd. G. Paris et U. Robert, c. 1342, t. 1, 176)
Dame royne, or tost bonne erre
Envoyez me voz deux filz querre
Par **aucun ame** (*Mir. ste Bauth.*, c. 1376, éd. Paris/Robert, t. 6, 110)

On remarquera que, employé dans ce sens indéfini de «individu, être humain», **ame** est souvent du genre masculin.

Vous doubtez vous d'estre en peril
Contre **nul ame**? (*Miracle E. R.*, 55, 1224-5)

Employé sans article, il a fonctionné dès le début du XIII^e siècle comme pronom indéfini de l'animé humain; il a alors perdu son genre étymologique.

Mais il arrive encore qu'au XIV^e siècle, **ame** oscille entre son statut de substantif féminin et celui de pronom indéfini. Il en est ainsi dans ce passage extrait du *Miracle de l'Enfant Ressuscité*:

Lever n'oseray mais le chief
Contre **ame née** (*Miracle E. R.*, 63, 1423-4)

Mais dans des passages des *Cent Nouvelles Nouvelles*, texte en prose écrit entre 1456 et 1467, **ame** est accompagné d'un adjectif et d'un participe passé au masculin, à moins qu'il ne s'agisse d'un vestige de l'épicène **grant** pour le 1^{er} exemple, ceci constitue un indice de la catégorisation de **ame** comme pronom.

Et n'est **ame vivant** qui a la vérité vous en puisse ou doyve charger
(*C. N. N.*, 165, 64)

Ame n'est ceans **entré** que nous qui y sommes (ibid., 44, 198-9)

Employé comme pronom indéfini à valeur positive, **ame** est glosable par «quelqu'un», mais accompagné de la négation **ne, ame...** marque la non-existence, il a alors le sens de «personne».

1. Le pronom indéfini, indéterminé à valeur positive

Il est employé en proposition marquant la virtualité, en «situation forclusive» tenant autant du positif que du négatif, c'est-à-dire qu'on y

emploie des éléments positifs ou négatifs dont le sens alors se confond. Dans une phrase interrogative on peut trouver:

Personne a-t-il trouvé la pierre philosophale? ou
Quelqu'un a-t-il trouvé la pierre philosophale?

Cette situation forclusive se note dans les situations syntaxiques suivantes: en proposition interrogative directe ou indirecte, en proposition comparative d'inégalité, en proposition hypothétique ou en relative hypothétique, après **sans** ou **sans (ce) que**, après **avant de** ou **avant (ce) que** (ou des prépositions ou conjonctions de même sens) et après un terme régissant de sens négatif.

En atmosphère forclusive, **ame** a le sens de «quelqu'un»; il en est ainsi dans ces passages extraits de la production littéraire du moyen français, notamment dans les *Cent Nouvelles Nouvelles* que nous avons dépouillées de façon systématique.

1.1. En proposition interrogative directe

Le Berger frappe à la porte:
A il ame là? (*Pathelin*, 53, 1067)
 Qui veille ceans ne qui dort?
Y a il ame? (*Miracle E. R.*, 33, 708-9_A)

1.2. En proposition interrogative indirecte

Veez cy bon jacobin qui attrote, regardant derriere luy **si ame** le suy-voit (*C. N. N.*, 307, 79-80)

1.3. Après sans ou sans (ce) que

Ils hurterent beaucoup **sans ce que ame** respondit (*C. N. N.*, 198, 41)
 ...et trouva façon de prendre les braies du prestre **sans ce qu'il** fust de **ame** apperceu (*C. N. N.*, 33-4, 116-7)

1.4. Après un terme régissant de sens négatif ou un verbe à la modalité négative.

Ne le vueillez sur **ame** mettre
 Car en verité, j'en descoulpe
 Tout le monde. Moy est la coulpe (*Miracle E. R.*, 36, 782-4)

Ame semble avoir en moyen français une fréquence moins étendue que **quelqu'un** qui ne commence à être vraiment employé qu'au XV^e siècle.

Dans les *C. N. N.*, **ame** à valeur positive est employé 3 fois alors qu'on trouve 7 fois **quelque ung**, employé en atmosphère forclusive, c'est-à-dire dans un contexte de virtualité.

Car jamais ne se fust **doubté** qu'il eust **quelque ung** (*C. N. N.*, 307, 82-3)

Il **faut**, et je **n'en doute**, car j'ay cause, que **quelque ung** se soit de vous accointé qui noz mesnage ait ainsi renforcé (*ibid.*, 463, 67-8)

Maître carme se pourmenoit, **attendant que quelque ung** le feist chanter (*ibid.*, 485, 14-5)

Je ne puis vivre **si quelque ung** ne me fait compaignie de la façon que vous m'avez fait. (*ibid.*, 349, 60-1)

Tantdiz que **quelque ung** s'avancera de dire quelque bon compte, je feray un petit qui ne tiendra gueres (*ibid.*, 489, 4-5)

...fist espandre tous ses gens par divers chemins pour **veoir si quelque ung** les suivait (*ibid.*, 547, 75-6)

...**quelque ung** nous a pourchassé ce passage (*ibid.*, 354, 85)

Cependant **ame** a le même degré de fréquence que **personne**, pronom indéterminé à valeur positive désignant un animé dont l'existence est posée comme virtuelle, qui n'est attesté que 5 fois dans les *C. N. N.*

2. Le pronom indéfini marquant la non-existence

Ame, pronom indéfini de l'animé humain marquant la non-existence, est accompagné de la négation, **ne**, il a le sens de «personne» dont l'emploi en tant que pronom indéfini à valeur négative est encore rare en moyen français.

En effet dans les *C. N. N.*, **ame** en tournure négative est employé 14 fois, alors qu'on ne rencontre que 5 fois **personne** en tournure négative.

Le pronom indéfini **ame** peut être sujet, objet direct ou régime prépositionnel.

– En fonction sujet

Si luy fut force de confesser ce qu'il eust tres voluntiers celé, et qu'il cuidoit que **ame ne** sceust que luy (*C. N. N.*, 229, 79-81)

Et si seray en habit si descogneu que vostre veille ne **ame du monde** n'ara garde de moy cognoistre (*ibid.*, 259, 126-7)

Dans ce passage **ame** est suivi d'un complément de nom, ce qui le fait osciller entre un emploi nominal et un emploi pronominal, mais dans les passages qui suivent il est bien un pronom.

Et, n'estoit **ame** qui rien sceust de leur tres plaisant passe-temps (*ibid.*, 268, 11-2)

Atendu qu'il n'y avoit **ame** qui le voulsist retenir (*ibid.*, 46, 242)

Tantdiz que l'on me preste audience et que **ame ne** s'avance quand a present de parfournir ceste glorieuse et edifiant euvre de Cent Nouvelles, je... (ibid., 357, 4-6)

Ame n'est ceans **entré** que nous qui y sommes (ibid., 44, 198)

Et **n'est ame** vivant qui a la verité vous en puisse ou doyve charger (ibid., 165, 64)

– En fonction objet

...ung prestre ne doit **ame** tuer (ibid., 62, 69)

Il vient veoir qu'on disoit en la cuisine, ou il **ne** trouva **ame** (ibid., 397, 46-7)

Il trouva une petite mulette au pié des degrez du chasteau et **ne** vit **ame** qui la gardast (ibid., 208, 48-50)

Mais je ne vi **ame** laiens (Guillaume de Machaut, *R. Fort.*, éd. E. Hoepffner, c. 1341, t. 2, 29)

– En fonction de régime prépositionnel

Si le crocqua si simplement qu'il ne fut de **ame** apperceu (*C. N. N.*, 43-4, 177-8)

Se sauva sans nul mal avoir, et **ne** fut de **ame** poursuy (ibid., 418, 20)

Si l'ouvrirent si tres souef qu'il **ne** furent de **ame** oiz (ibid., 202, 49-50)

Puis que vous avoir la [fille] voulez

Ja pour **ame** ne la lairez:

A vous en est (*Mir. femme roy Port.*, c. 1342, 68)

Le pronom indéfini **ame** disparaît à la fin du moyen français, remplacé en contexte positif par **quelqu'un** et en tournure négative par **personne**.

Mais **ame**, pronom indéfini à base nominale avait, en moyen français, un concurrent de même type de formation, le pronom indéfini **homme**.

Home/homme

Il vient du substantif latin **homo**. Employé sans article, il fonctionne dès le XIV^e siècle comme pronom indéfini de l'animé humain. Cependant, dans deux poèmes narratifs du XIV^e siècle, *le Mystère de la Passion Notre Seigneur* et *le Miracle de l'Enfant ressuscite*, la valeur de pronom indéfini n'est pas nette, le mot **homs** garde un peu de sa base nominale.

Je croy qu'il ne soit **homs** en vie

Plus maleureux que je sui (*Miracle E. R.*, 57, 1270-1)

Mais des lors pour toy enduray

Tant de paine et tant de martire

Qu'il n'est **homs** qui le peüst dire. (ibid., 69, 1553-5)

En parfont il n'a **homme** au monde
 Qui plaie li fest si profonde
 Com je li en ay plusieurs faictes (*Passion N. S.*, 190-1, 2473-5)
 ...luy jure que jamés il n'en croira rien ne n'en escouterà **homme** du monde (*Quinze Joies*, 64, 252-4)

Même si **homs/homme** a un emploi pronominal, son interprétation comme nom à déterminant zéro reste ouverte du fait de la présence du -s du cas sujet de la déclinaison nominale; dans ces passages **homme** ne semble pas encore être stabilisé comme pronom. La valeur pronominale est plus nette dans ce passage extrait des *Cent Nouvelles Nouvelles*.

Il n'y a **homme** en ce pays qui mieulx que moi vous sceust aider
 (*C. N. N.*, 404, 59-60)

Comme **ame**, **homme** en tournure, négative a le sens de «personne». Cependant **ne...homme** est bien moins fréquent que **ne...ame** puisqu'il n'est attesté qu'une seule fois dans les *C. N. N.*

De même, **homme** sans la négation **ne**, indéfini existentiel de l'animé **humain** est d'un emploi rare, encore plus limité que **ame**; il peut être globalisable par «quelqu'un».

Il me semble que s'il y avoit **homme** en ceste ville qui sceust donner conseil pour le retrouver que je seroye celuy (*C. N. N.*, 45, 225-6)

Tout comme **ame**, **homme** en tant que pronom indéfini a disparu avec le XVI^e siècle, **ne...ame** et **ne...homme** ayant été remplacés par **personne ne**.

Personne

Employé comme pronom indéfini de l'animé humain dès la fin du XIII^e siècle, il vient du substantif féminin latin **persona**. Aussi a-t-il pu quelquefois garder, en emploi pronominal, son genre étymologique, et cela, même au XVII^e siècle.

Dans ce passage de la *Vie de Saint Alexis*, du milieu du XIV^e siècle, **personne** sans article fonctionne déjà comme un pronom indéfini de l'animé humain, cependant, il garde encore les indices d'un emploi nominal, puisqu'il est ici du genre féminin, comme en témoigne la reprise par le pronom anaphorique **elle**.

Car la sainte Ecriture si nous dit et tesmoigne
 Qu'au monde n'a **personne**, pour tant qu'**elle** se joigne
 Au pechié de luxure, que Diable n'enpoigne
 Dedens le puis d'enfer (*Vie de Saint Alexis*, éd. G. Paris et L. Pannier, p. 351)

En effet les indices d'emploi nominal sont: l'accord de l'adjectif et du participe passé au féminin, l'anaphore par un pronom féminin et la construction directe de l'adjectif épithète qui l'accompagne.

À l'inverse, la catégorisation de **personne** comme pronom se marque par l'accord au masculin de l'adjectif et du participe passé qui l'accompagne, et la construction indirecte de l'adjectif épithète qui se fait par la médiation de la préposition **de**.

Déjà en moyen français, **personne**, catégorisé comme pronom a pu se voir attribuer le genre masculin. À moins qu'elle ne soit un archaïsme, l'expression **personne vivant** semble attester cette catégorisation de **personne** comme pronom.

Jamais nouvelle n'en seroit **a personne vivant** (C. N. N., 387, 73)

J'ai mieulx aimé endurer et seuffrir jusques cy les maulx que j'ay porté que en rien dire **a personne vivant** (ibid., 537, 90-91)

Et n'y a celle de nous qui ne voudrait emploier autant que possible est et serait **a personne vivant** a la recouvrance de vostre santé (ibid., 141, 83-5)

Même si **vivant** n'est pas perçu comme un féminin épïcène, mais comme un masculin, la catégorisation de **personne** comme pronom n'est pas nette dans l'expression **a personne vivant** car l'adjectif épithète est construit directement, il n'y a pas l'articulation par **de** de l'adjection épithète.

Ce fait est encore notable au XVII^e siècle.

Il n'y a **personne raisonnable** qui puisse parler de la sorte (Pascal, *Pensées*, 681)

Dans un passage de l'*Astrée* **personne** est accompagné d'un participe passé au féminin. Mais on peut se demander si ce n'est pas le référent qui a entraîné l'accord au féminin.

Je puis dire avec vérité que jamais **personne** ne fut plus **aymée** que moi (H. D'Urfé, *Astrée*, p. 536)

Même si, dans ce passage, on ne peut affirmer de façon certaine que le féminin soit le genre grammatical attribué à **personne**, l'origine nominale du pronom se fait ressentir encore au XVII^e siècle par la construction directe de l'adjectif, alors qu'à cette époque **personne** est bien fixé comme pronom. En effet, après la Renaissance, il est ordinairement du genre masculin.

Personne n'a d'assurance- hors la foi, s'il veille ou s'il dort (Pascal, *Pensées*, 164)

Jamais **personne**, sans la foi, n'est **arrivé** à ce point où tous visent continuellement (id., ibid., 181)

Après Vaugelas, qui dans ses *Remarques*⁽²⁾, a largement discuté des différentes questions d'accord que pose l'emploi de **personne**, l'usage n'a plus varié. En 1705, Régnier-Desmarais⁽³⁾ écrit: Je ne connais **personne** de si **malheureux** que **lui**. En français moderne ce pronom est régulièrement masculin: **Personne n'est arrivé, personne n'est parfait**. Il est féminin dans les cas où il s'agit d'une manière très évidente d'une femme: **personne n'est plus belle que Cléopâtre**.

Employé comme pronom, **personne** peut être en tournure positive comme en tournure négative.

– Employé sans négation, **personne** est un pronom indéterminé désignant un animé dont l'existence est virtuelle; sa fréquence est encore limitée en moyen français. Dans les *C. N. N.* nous n'avons noté que 5 occurrences de **personne** employé en atmosphère forclusive, dans un environnement syntaxique qui lui confère un sémantisme d'une positivité imparfaite ou incomplète.

Gardez-vous de ne rien dire a **personne** (*C. N. N.*, 42, 136)

Or gardez bien que tu ne dyes a **personne** que je sache parler de ceste matere (*ibid.*, 375, 78-9)

Et en ce point continuerent grand temps sans ce que **personne** s'en apperceust (*ibid.*, 374, 94)

En son absence elle n'oseroit recevoir **personne** (*ibid.*, 476, 102)

Comment ensemble passerons noz jeunes jours joyeusement sans que **personne** s'en puist donner garde (*ibid.*, 574, 620-2)

Cet emploi en atmosphère forclusive, dans laquelle **personne** est glosable par «quelqu'un», se retrouve en français classique.

Personne a-t-il trouvé la pierre philosophale? (Buffier, *Grammaire*, 5485)

Non content de n'être pas sincère, il ne souffre pas que **personne** le soit (La Bruyère, *Caractères*, VIII, 62)

– Accompagné de la négation **ne**, **personne** a le sens du pronom latin **nemo**

Je n'ay amy ne **personne** en ce monde (*C. N. N.*, 388, 16)

...il ne loist a **personne** de soy oster la vie ne tollir ung sien membre (*ibid.*, 143, 137-9)

(2) Vaugelas, Claude Favre de, 1647, *Remarques sur la langue française*, éd. Jeanne Streitcher, Paris, Droz, 1934.

(3) Régnier-Desmarais, François Séraphin (abbé) 1705, *Traité des grammaires françaises*, Paris, Jean-Baptiste Coignard.

Car tu le tiens mussé, et **n'y a personne** qui te voye (*Ecrits politiques*, 353, 17)

et n'y a aucun consolateur, **ne personne** qui resiste a leur violence (*ibid.*, 420, 23-4)

En moyen français, **personne** accompagné de **ne** est moins fréquent que **ame** dans le même contexte négatif. Cet emploi ne se développera qu'après la disparition, à la fin du moyen français, de **ame** et de **homme** en qualité de pronom indéfini.

Après l'examen de l'emploi comme pronoms de l'animé humain des indéfinis à base nominale, nous considérons les indéfinis à base nominale employés comme pronom de l'inanimé.

Chose

Chose est un substantif féminin qui vient du latin **causa**. Comme **personne** et **rien**, il est doté d'une extension quasi infinie, d'où son caractère indéterminé qui l'apparente aux pronoms indéfinis. D'ailleurs, dès la vieille langue, il s'est employé dans le sens du pronom indéfini latin **aliquid** qui signifie «quelque chose», il n'est alors pas précédé de déterminant.

Et quant la dame et ses enfants sont davant lui, comme dit est, il dit a la femme: «M'amie, fait il, vous estes **la chose** du monde que je doy plus amer, et vous moy, et sachez que je ne suy pas content de **moult de choses** qui me sont faictes (*Quinze Joies*, 74, 79-83)

En fait, on rencontre **chose** utilisé comme pronom indéfini de valeur positive et de valeur négative.

Pour **chose** qui me peust advenir **ne** vouldroye faire **chose** qui tournast a vostre deshonneur ne blasme (*C. N. N.*, 588, 111-2)

Employé comme pronom, **chose** peut, malgré cela, garder son genre étymologique.

Et je vous promet une rien,
Que pour **chose**, tant me soit **male**
Ne lairay qu'au puy de la sale
Ne voise mon corps traveiller (*Miracle E. R.*, 23, 498-9)

Mais, dans ce passage des *C. N. N.*, le mot **chose**, peut être perçu comme un nom à déterminant zéro.

Il n'est **chose** en ce monde plus **cruelle** ne plus grevant les personnes (*C. N. N.*, 560, 183-5)

Il en est ainsi dans ce passage extrait des *Quinze Joies de Mariage*:

...il ne croieroit jamés **chouse** qui lui fust **dite** contre sa femme (*Quinze Joies*, 61, 133-5)

À l'inverse, dans un autre passage du même ouvrage, sa catégorisation comme pronom a pu amener l'accord au masculin de l'adjectif ou du participe qui le détermine.

Il **n'**estoit gueres **chose** au monde qui ne se fust a luy **descouvert** (ibid., 207, 14)

Dans le passage suivant des *Cent Nouvelles Nouvelles*, l'indéfini **chose** est employé au masculin comme la locution **quelque chose** dont il a le sens.

Ainsi avez oy comment l'asne fut trouvé par ung clistere, qui est **chose** bien **apparent** et qui souvent advient (C. N. N., 469, 67-9)

On peut se demander si l'adjectif **apparent** qui qualifie ici l'indéfini **chose** est une forme épïcène qui n'a pas encore disparu ou s'il s'agit d'une forme masculine. Dans ce dernier cas, **chose** subirait alors l'influence du pronom masculin **quelque chose**. Cette interférence avec **quelque chose** est sûrement à la base de cet emploi particulier de **chose** dans ce passage des C. N. N., édifiant à bien des titres: non seulement les 2 adjectifs qui accompagnent **chose** sont au masculin (sauf si le 1^{er} est épïcène), mais encore le 2^e adjectif est articulé à l'aide de la préposition **de**.

Quel chose y a il **de nouveau**? (C. N. N., 328-9, 56-7)

Le latin disait déjà avec le génitif **quid novi**? "quoi de neuf?".

Cette interférence avec **quelque chose** a amené une catégorisation très nette de **chose** comme pronom; il faudrait sûrement comprendre cette phrase de cette façon: «y a-t-il quelque chose de nouveau?»

1. Chose, pronom indéfini employé avec la négation **ne**

Chose précédé de la négation **ne** a le sens de «rien». **Chose** qui fonctionne comme un pronom indéfini est déterminé soit par une relative déterminative dont le verbe est au subjonctif soit par un adjectif.

– L'indéfini **chose** est souvent le sujet d'un impersonnel.

Par ma foy, fait il, m'amie, ce n'est pas bien dit, car il **n'est chose** que je ne feisse pour vous (*Quinze Joies*, 9, 126-8)

Il **n'est chose** que je ne face pour le ravoir, dist madame (C. N. N., 46, 253)

Il **n'est chose** qu'on ne doye entreprendre pour eschever la mort (ibid., 143, 136-7)

– L'indéfini **chose** est quelque fois en fonction objet direct.

Le serviteur **n'oyt** jamais **chose** qui mieux luy pleust (C. N. N., 133, 42-3)

– L'indéfini **chose** est en fonction de complément prépositionnel dans l'expression **pour chose du monde**, glosable par «pour rien au monde»:

Et que **pour chose du monde** a ce ne voudroit consentir (ibid., 386, 55-6)

Le complément de nom introduit par **de** semble recatégoriser **chose**, pourtant interprété comme un pronom, dans la catégorie nominale.

L'emploi de **chose** comme pronom indéfini de l'inanimé en tournure négative a disparu au XVI^e siècle, remplacé par **rien**. Aussi peut-on se demander comment il faudrait interpréter ce passage extrait des *Fables* de la Fontaine.

Chose n'est ici plus **commune** (La Fontaine, *Fables*, II, 14)

Est-ce un emploi pronominal de **chose** qui garde, malgré cela, son genre étymologique ou bien est-ce un cas de détermination zéro, très marqué stylistiquement au XVII^e siècle en particulier chez La Fontaine qui use souvent d'archaïsmes à des fins d'ordre stylistique (écriture enjouée du burlesque galant)?

2. Chose, **pronom indéfini employé dans un contexte positif** est glosable, nous l'avons vu, par «quelque chose».

Ainsi avez oy comment l'asne fut trouvé par ung clistere, qui est **chose** bien **apparent** et qui souvent advient (*C. N. N.*, 469, 67-9)

L'emploi de **chose** sans article, comme pronom indéfini, disparaît après le moyen âge.

En effet **chose**, pronom indéfini, dans un contexte positif, sera remplacé par la locution **quelque chose**.

Quelque chose

L'adjectif indéfini **quelque** suivi du substantif **chose** a formé la locution **quelque chose** qui est essentiellement une expression positive. Cette locution, apparue dès le XIII^e siècle, remplace l'expression **aucune chose** prise dans un sens positif. Il fonctionne comme un pronom indéfini de l'inanimé. Cependant, au XVII^e siècle, il n'est pas encore intégré dans le paradigme des pronoms indéfinis, ce qui indique que, même à cette date, le syntagme n'est pas encore stabilisé comme pronom et qu'il peut encore être saisi comme un G.N. dans lequel **chose** garde son statut premier de nom, sa valeur sémantique propre et, par là même, son genre étymologique.

La construction directe de l'adjectif épithète, l'accord de l'adjectif et du participe passé au féminin, l'anaphore par un pronom féminin sont autant d'indices d'un emploi nominal que l'on retrouve du moyen français au français moderne, le groupe nominal ayant alors le sens de «une chose quelconque» ou «une chose à définir»⁽⁴⁾.

Dans les exemples qui suivent, extraits de la production littéraire du XV^e siècle, **quelque chose** est accompagné d'un adjectif épithète rattaché directement. De surcroît, l'adjectif est au féminin.

Car la rude et inexperte gent des lors sentoit desja
en gros par naturel instinct estre deue adoracion et
recongnoissance a **quelque chose divine** (A. Chartier, *Le Livre de l'Espérance*, 114, 31-33)

Et la bonne demoiselle... se leva pour festoier son mary
et lui donna **quelque chose confortative**, après la
médecine laxative qu'il avoit prinse celle nuyt (C. N. N., 362, 97-101)

Même dans le **Mystère de Saint Martin**, œuvre écrite dans le dernier quart, **quelque chose** est suivi d'un adjectif attribut au féminin.

Quelque chose sera bien tost **surprise** (Andrieu de la Vigne, *Mystère de St Martin*, 230, 2389)

Par nous sera **quelque chose finie** (ibid., 238, 2579)

Pourtant, au XV^e siècle toujours, on le perçoit quelquefois comme un véritable pronom, d'où:

① L'articulation de l'adjectif épithète par la préposition **de**.

La maniere des marchans est enclinée à faire **quelque chose de deshoneste** (Juvénal des Ursins, *Ecrits Politiques*, 72, 2-3)

Et afin que, quant nous reviendrons, puisse compter **quelque chose de nouveau** (C. N. N., 172, 289-291)

Essayeront de trouver **quelque chose de léger** à vaincre (Commynes, *Mémoires*, 103, 249)

Quand l'adjectif est introduit par **de**, il est masculin; cet usage est celui du français moderne; là, **quelque chose** n'est pas appréhendé comme un syntagme nominal mais comme un pronom indéfini masculin.

② L'anaphore par un pronom masculin, autre indice de la lexicalisation de **quelque chose** comme pronom.

Se nous ne mettons **quelque chose** dedans et que mon mary **le** treuve, je ne me pourray excuser que je ne vous aye mis hors (C. N. N., 381, 107-9)

(4) Cf. Fournier N., *Grammaire du Français Classique*, Paris, Belin, p. 222.

Ces hésitations sur l'emploi nominal ou pronominal de **quelque chose** se retrouvent encore à l'époque classique; Malherbe écrit en 1628.

Il y a donc **quelque chose désirable** de soi-même [...] qui est l'honnêteté dont il est question. Or y a-t-il **quelque chose plus honnête** que le ressentiment d'un plaisir qu'on nous a fait (Malherbe, *Bienfaits*, t. II, 1^{er})

Pour nous apprendre **quelque chose digne** de vous être **écrite** (Malherbe, *Lettres* (21 janvier 1628)

La construction directe de l'adjectif et l'accord au féminin du participe **écrite** attestent que **quelque chose** garde encore au XVII^e siècle une partie de la nature nominale de **chose**.

Un autre théoricien de la langue du XVII^e siècle, Vaugelas, écrit dans *Quinte-Curce*.

Faire **quelque chose digne de sa naissance** (Vaugelas, *Quinte-Curce*, III, 7)

Dans ce vers de Molière, **quelque chose** est qualifié par un adjectif épithète construit directement, mais il est au masculin.

Je crains fort par mon fait **quelque chose approchant** (Molière, *Amphitryon*, II, 3)

Devant un tel état de fait, l'Académie, qui ne formule pas un décret catégorique, se contente de dire dans son *Dictionnaire* que l'adjectif qui suit **quelque chose** est souvent précédé de **de**.

Ce n'est pas seulement la construction qui inspire des doutes mais aussi le genre. En effet si Molière, dans *Amphitryon* écrit: **quelque chose approchant**, dans *Don Juan*, il faut cependant se demander si la reprise par le pronom personnel anaphorique **elle** ne s'explique pas par le recours à une personnification, qui serait comique dans la bouche de Sganarelle, philosophe paradoxal, plutôt que par le statut nominal du tour.

Cela n'est-il pas merveilleux que me voilà ici et que j'aie **quelque chose** dans la tête qui pense cent choses différentes en un moment, et qui fait de mon corps tout ce qu'**elle** veut? (Molière, *D. J.*, III, 1)

Cependant, même s'il y a quelques doutes et hésitations, la majorité des grammairiens considèrent désormais la locution comme un pronom masculin. Molière écrit en 1673.

Voilà mon petit doigt qui me dit **quelque chose** que vous avez **vu**, et que vous ne m'avez pas **dit** (Molière, *Mal. imag.*, II, 8, 1616-7)

De même, l'adjectif est de plus en plus introduit par **de**, ce qui montre que le syntagme est en train de se stabiliser, de se lexicaliser comme pronom.

Assurément. Ce sera **quelque chose d'admirable**,
s'il fait d'aussi belles cures qu'il fait de beaux
discours. (Molière, *Mal. imag.*, II, 5, 970-1)

Il y'en a qui donnent la comédie à leurs maîtresses
mais donner une dissection est **quelque chose de plus
galant**. (id., *ibid.*, II, 5, 1021-3)

Quelque chose est un pronom indéfini essentiellement de sens positif, son antonyme est donc **rien**.

Rien

Ce pronom indéfini remonte au latin **rem**, il était primitivement un nom féminin et signifiait **chose**.

La valeur nominale de **rien** existait encore en moyen français.

1. Employé en qualité de substantif, **rien** renvoie aussi bien à l'animé qu'au non-animé.

Il est alors souvent en liaison avec un superlatif et le substantif *monde* contenu dans une relative propre à le déterminer.

Rien est alors précédé d'un prédéterminant, l'article défini, ou les indéfinis: *autre, toute, nulle*.

J'ay este contente mecre en vostre obeissance et joissance **la rien** que plus en ce monde doy cher tenir. (*C. N. N.*, 122, 76-8)

et sur **toute rien** luy estoit et fu defendu le mestier de la beste a deux doz. (*ibid.*, 132, 52-53)

Autre rien ne desire que de conjoindre nos deux vouldoirs en un. (*ibid.*, 566, 373-4)

Elle voit eloigner **la rien** en ce monde dont la presence plus luy plaist (*ibid.*, 145, 21)

Dans ce dernier passage, **rien** renvoie à un animé humain, à une personne. Cet emploi se retrouve surtout dans le langage de type courtois.

Le substantif **rien**, sans déterminant, peut aussi renvoyer à un être animé.

Il respondoit que jamais ne pourroit vouldoir mal
a **rien** que sa seur amast, et que trop mieux
vouldoit avoir le bergier a beau frere. (*ibid.*, 361, 122-4)

2. Employé en qualité de pronom indéfini de l'inanimé depuis le moyen français, **rien** a gardé sa valeur nominale dans ce passage où il est suivi d'un participe au féminin.

Dame, pour Dieu, ne vous vueillez
Partir pour **rien née** (*Miracle E. R.*, 11, 234-5)

Mais la valeur nominale de **rien** apparaît surtout dans le fait qu'il peut être suivi directement d'un adjectif épithète. En effet, du moyen français jusqu'en français classique, le pronom **rien** garde de son origine nominale la capacité de recevoir une épithète sans la médiation de la préposition **de**.

Le bon home est courrocé et maine ses amis en la salle ou ailleurs
selon son estat, ou il n'a feu ne **rien prest** (*Quinze Joies*, 51, 88-91)
Il n'y aura **rien deshonneste**⁽⁵⁾ (*Vieil Testament*, I, 3364)
Voyant qu'il avait despendu tous ses jours et ans
a **rien aultre chose** faire que cuillir et accroistre sa richesse (*C. N. N.*, 554, 16-8)

Corneille écrit en 1636:

A qui venge son père il n'est **rien impossible** (Corneille, *Cid*, 417)

Molière écrit en 1661:

Il n'est **rien si commun** qu'un nom à la latine (Molière, *Fâcheux*, III, 2)

Pascal, en 1659:

Il n'est **rien tel** que les Jésuites (Pascal, *Provinciales*, IV, 380)

On trouve chez Bossuet:

Est-il **rien plus digne** de Dieu (Bossuet, *Noël*, II, 231)

Mais **rien** tend de plus en plus à se faire suivre de **de** au XVII^e siècle. Mais malgré la préférence de Vaugelas pour **il n'y a rien de tel**, Th. Corneille reste assez indécis⁽⁶⁾.

L'usage du XVII^e siècle face à cette locution impersonnelle est hésitant.

Il n'est **rien tel** en ce moment que de se contenter (Molière, *D. Juan*, 94)
Vous savez bien qu'il n'est **rien de tel** que de vivre (Bussy-Rabutin, *Corr.*, IV, 22)

(5) Exemple cité par R. Martin et M. Wilmet, *Manuel de français du moyen âge: 2 Syntaxe du moyen français*, Bordeaux, Sobodi.

(6) Corneille, Th., 1687, *Notes sur les Remarques de M. de Vaugelas*.

Quand il ne s'agit pas de cette locution impersonnelle, **de** est nécessaire, dit Bouhours⁽⁷⁾.

C'est ainsi que la construction indirecte par **de**, caractéristique des pronoms, est plus répandue du moyen français au français classique.

Dont venez vous? Comment vous va?

Savez se **rien de nouvel a**

Venu au Dan? (*Miracle E. R.*, 12, 257-9)

Si vous prie pour Dieu mercy

Qu'avant qu'il se face apparoir

Que l'estat li faciez savoir

De sa femme et de son hostel

Et s'il y a **rien de nouvel**

Ou mal ou bien (*ibid.*, 54, 1190-5)

A-t-on **rien** vu **d'égal** à ces préventions (Molière, *Femmes Savantes*, 326)

Et je ne trouve **rien de si beau** que leur sage (*id.*, *ibid.*, 893)

Pour moi, je ne vois **rien de plus sot** à mon sens

Qu'un auteur qui va partout gueuser des encens (*id.*, *ibid.*, 959-60)

Rien de si plein d'esprit que tous vos madrigaux? (*id.*, *ibid.*, 980)

Cette construction est aujourd'hui la seule usuelle, la première étant sortie de l'usage.

3. Le pronom indéfini **rien** a gardé de son origine substantivale, une valeur positive dans le sens de «quelque chose» qui tombe peu à peu en désuétude car son emploi en conteste négatif est plus fréquent dès le moyen français.

3.1. En proposition non négative, le pronom **rien** est en «situation forclusive» avec des éléments positifs ou négatifs dont le sens alors se confond.

Le pronom indéfini **rien** revêt un sémantisme d'une positivité imparfaite voire incomplète dans les situations syntaxiques suivantes, du moyen français au français classique.

– En proposition interrogative directe ou indirecte

Vous a il encores **rien** fait? (*C. N. N.*, 133, 81)

A-t-on jamais **rien** vu de tel? (Molière, *Princesse Elide*, III, 4)

Hé! monsieur! qui vous dit qu'on vous demande **rien** (Racine, *Plaideurs*, 275)

(7) Bouhours D. (Père), 1675, *Remarques nouvelles sur la langue française*, nouvelle édition, Paris, G. et L. Josse, 1693. (rééd. Genève, Slatkine reprints, 1973).

– En proposition hypothétique ou en relative hypothétique

Mais **si** je savoye que vous y pourchaissiez **rien** a mon desavantage,
Notre Dame, je vous punyraie (*C. N. N.*, 455, 312)

...que son mignon ne soit servy d'autre viande que de pastez d'anguille
pour **rien** qu'il dye (*C. N. N.*, 81-2, 78-9)

Tu ne respondras nullement,
fors «bee» pour **rien** que l'en te die (*Pathelin*, 60, 1167-8)

Vous desplaist il se je marchande
Du drap, ou quelque aultre suffraige
Qui soit bon pour nostre mesnaige?
Nous n'avons robbe qui **rien** vaille (*Pathelin*, 4, 66-9)

Dans l'expression **pour rien que**, **rien** est antécédent d'une relative exprimant une éventualité doublée d'une opposition, il a gardé un peu de son origine nominale.

Diable m'emporte si j'entends **rien** en médecine (Molière, *Méd.*, III, 1)

– Après **avant (ce) que**, **avant de**, ou des prépositions ou conjonctions de même sens

S'elle se fist beaucoup presser et menacer **avant qu'elle** en voulist **rien**
dire (*C. N. N.*, 69, 31)

mais non pourtant elle s'advisa d'un tour, **ançois** que **rien** luy en dist,
qui fut tel (*ibid.*, 74, 33)

– Après **sans** ou **sans (ce) que**

...la patience qu'elle eut de tout escouter, **sans** mot sonner **ne rien** luy
contredire (*C. N. N.*, 69, 35-6)

...elle l'a achaptee de ses petites besongnes, que el a vendues **sans ce**
que son mary en sache **rien** (*Quinze Joies*, 47, 495-7)

– Après une principale de sens négatif

...il ne croieroit jamés chouse qui lui feist dite contre sa femme, et auxi
il ne trouvera jamés qui **rien** lui en die (*Quinze Joies*, 61, 133-6)

Dieu a qui nul ne peut **rien** celer (*C. N. N.*, 141, 82)

Et jamais il ne m'a priée de lui **rien** lire (Molière, *F. S.*, 1138) = de lui
lire quelque chose

– En proposition comparative d'inégalité

j'ay mieulx amé endurer et seuffrir jusques cy les maulx que j'ay porté
que en **rien** dire a personne vivant (*C. N. N.*, 537, 90-1)

3.2. En proposition négative

Le pronom indéfini **rien** est accompagné de **ne**, il est l'antonyme de **quelque chose**.

Rien peut être sujet, objet direct ou régime prépositionnel. Cet emploi est celui que nous trouvons couramment en français moderne.

- **Rien** est en fonction sujet

Riens n'estoit bien fait a l'ostel du bon homme

Si le curé n'estoit present (*C. N. N.*, 440, 26-8)

Rien ne doit estre couvert ne celé (*ibid.*, 562, 236)

Pres de leurs passions, **rien ne** me fut sacré (*Racine, Ath.* 937)

- **Rien** est en fonction objet direct

Mais il n'oyoit **ne** veoit **rien** (*C. N. N.*, 451,84)

Rome a choisi mon bras, je n'examine **rien** (*Corneille, Horace*, 492)

Mais elle qui tient a ferir son coup que elle a tendu pour avoir sa robe, n'en fera **riens**, mes se levera bien matin et a heure non acoustumee et fera tout le jour malle chiere (*Quinze Joies*, 10, 151-5)

Je n'en doy rien;

il est payé? en quel monnoye? (*Pathelin*, 21, 370-1)

- **Rien** est en fonction de régime prépositionnel

Ne s'effraya **de rien** que l'autre lui comptast (*C. N. N.*, 347, 11)

Derechief, pour ce que tu te plains si trestristement qu'il semble que nul ait douleur ou mesaige fors que toy mesmes et **ne** comptes **a rien** les autres fortunes qui souvent aviennent a ung chacun (*Le Quadri-logue invectif*, 28, 27-31)

«Je n'yroie **pour riens** soubz le panon d'un tel, car mon père ne fut oncques soubz le sien» (*ibid.*, 58, 20-2)

De ces pronoms indéfinis formés sur une base nominale, seuls **personne**, **quelque chose** et **rien** ont survécu en français classique et moderne. En effet **ame**, **homme** et **chose** ont disparu à la fin du moyen français.

Bien que fixés comme pronoms en moyen français, ils ont pu quelquefois garder jusque dans le XVII^e siècle des traces de leur origine nominale; les rémanences de leur emploi nominal étant la construction directe de l'adjectif épithète, l'accord de l'adjectif et du participe passé au féminin, notamment pour **personne** et **quelque chose** et la reprise anaphorique par un pronom féminin.

À l'inverse, les indices de leur lexicalisation comme pronoms sont: le fait que l'adjectif ou le participe qui les accompagne soit au masculin, la reprise anaphorique par le pronom masculin **il**, en fonction sujet et **le**, en fonction objet, et enfin la construction indirecte de l'adjectif épithète introduite par **de**.

Du fait qu'ils ont gardé jusque dans le XVII^e siècle des traces de leur origine nominale, ils n'ont été intégrés que tardivement par les grammairiens dans le paradigme des pronoms indéfinis, et pour cela, il a fallu attendre *la Grammaire* de Régnier-Desmarais en 1705.

Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Nguissaly SARRE

Bibliographie

1. Textes composant le corpus

– Textes du moyen français (suivant l'ordre chronologique)

Le Miracle de l'Enfant Ressuscité, env. 1352, éd. G. A. Runnalls, Genève, Droz et Paris, Minard, T.L.F., 1972. [Sigle: *Miracle E. R.*]

Le Mystère de la Passion Notre Seigneur, milieu XIV^e, éd., G. A. Runnalls, Genève, Droz et Paris, Minard, T.L.F., 1974. [Sigle: *Passion N. S.*]

Les XV Joies de Mariage, env. 1400, texte publié par Jean Rychner, Genève, Droz et Paris, Minard, T.L.F., 1967, 2^e tirage. [Sigle: *Quinze Joies*]

Le Quadrilogue invectif d'Alain Chartier, env. 1422, éd. E. Droz, deuxième édition revue, Paris, Champion, C.F.M.A., 1950.

Le Livre de l'Espérance d'Alain Chartier, env. 1429, texte établi par François Rouy, Paris, Champion, Bibliothèque du XV^e siècle.

Les Cent Nouvelles Nouvelles, env. 1462, éd. F. P. Sweetser, Genève, Droz, 1966. [Sigle: *C. N. N.*]

Maistre Pierre Pathelin, farce du XV^e siècle, 1464, éd. Richard T. Holbrook, Paris, Champion, C.F.M.A., 1924. [Sigle: *Pathelin*]

Ecrits politiques de Jean Juvénal des Ursins, troisième quart du XV^e siècle, publié par la Société de l'histoire de France par P. S. Lewis, Paris, Klincksieck, tome I, 1978.

Le Mystère de Saint Martin d'Andrieu de la Vigne, 1496, édité avec une introduction et des notes par André Duplat, Genève, Droz, 1979.

Mémoires de Philippe de Commines, fin 15^e siècle, éd. Joseph Calmette, Paris, Champion, Les classiques de l'histoire de France au moyen âge, 2 volumes, tome I (1464, 1474), troisième tirage, 1981.

– Textes du XVII^e siècle (par ordre alphabétique)

La Bruyère J., *Les Caractères* [9^e éd. revue et corrigée, 1696], éd. de R. Garapon, Paris, Garnier, 1976.

La Fontaine J. de, *Fables* [éd. de 1694], éd. de G. Couton, Paris, Bordas «Classiques Garnier», 1991.

Malherbe F., *Œuvres*, éd. de L. Lalanne, Hachette. «Les Grands Écrivains de la France».

Molière, *Œuvres Complètes*, éd. de G. Couton, Paris, Gallimard «Bibliothèque de la Pléiade», 1971, 2 volumes.

Pascal B., *Les Pensées*, éd. de Ph. Sellier, Paris, Bordas «Classiques Garnier», 1991.

Racine J., *Œuvres Complètes*, éd. de P. Clarac, Paris, Éd. du Seuil, 1962.

Vaugelas Cl. F., *Quinte-Curce*, éd. de W. Ayres-Bennett et Ph. Caron, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 1996.

Dictionnaire du XVII^e siècle,

Académie Française, 1694, *Dictionnaire*, Paris, 2. vol.

2. Grammaires historiques, études diachroniques

Brunot F., *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, P. A. Colin, tome I, *De l'époque latine à la Renaissance*, 1^{re} éd. 1905; t. II, *Le Seizième siècle*, 1^{re} éd. 1906; t. III, *La Formation de la langue classique (1600-1660)*, 1^{re} éd. 1909; t. IV, *La Langue classique (1660-1715)*, 1^{re} éd. 1913-1924.

Fournier N., 1998, *Grammaire du français classique*, Paris, Belin.

Marchello-Nizia Ch., 1979, *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Bordas.

Martin R., 1966, *Le mot rien et ses concurrents en français (du XIV^e siècle à l'époque contemporaine)*, Paris, Klincksieck. [Ouvrage qui nous est resté inaccessible].

Martin R., Wilmet M., 1980, *Manuel de français du moyen âge. Syntaxe du moyen français*, Bordeaux, Sododi.

Spillebout G., 1985, *Grammaire de la langue française du XVII^e siècle*, Paris, Picard.

3. Grammaires et Remarqueurs des XVII^e et XVIII^e siècles

Bouhours D. (Père), 1675, *Remarques Nouvelles sur la langue française*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy (rééd. Genève, Slatkine, reprints, 1971).

Buffier Cl., (Père), 1709, *Grammaire française sur un plan nouveau*, nouvelle édition, Paris, Marc Bordelet, 1731.

Maupas Ch., 1607, *Grammaire et syntaxe française*, 2^e éd., Orléans, Olivier Boynard & Jean Nyon, 1612 (rééd. Genève, Slatkine reprints, 1973).

Régnier-Desmarais F. S. (Abbé), 1705, *Traité de la Grammaire française*, Paris, J. B. Coignard.

Vaugelas, Cl. F. de, 1647, *Remarques sur la langue française*, rééd. J. Streitcher, Paris, Droz, 1934.

4. Grammaires du Français moderne, Ouvrages linguistiques

Arrivé M., Gadet F., Galmiche M., 1986, *La Grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion.

Riegel M., Pellat J. Ch., Rioul R., 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.

Faits de langue, n° 4 «L'indéfini», 1994.